

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} janvier au 29 janvier 2014

Président

Cédric Weissert

1^{er} Vice-Président

Jean-Claude Merminod

2^e Vice-Présidente

Anne Guyaz

Secrétaire

Michel Häusermann

Secrétaire suppléant

Mehdi Sébastien Lager

Scrutateurs

Pascal Conti
Stéphane Schlatter

Scrutateurs suppléants

Gérald Lagrive
Michele Perlini

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

Du 30 janvier au 21 mars 2014

Suite au décès, le 29 janvier 2014, de M. Michel Häusermann, Secrétaire du Conseil communal, le poste de Secrétaire a été repris ad intérim par M. Mehdi Sébastien Lager, Secrétaire suppléant, jusqu'à la séance du Conseil communal du 21 mars.

Du 21 mars au 30 juin 2014

Les postes de Secrétaire et de Secrétaire suppléant ont été repourvus comme suit :

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléant

Vacant jusqu'au 22 mai 2014.

Le 2 mai 2014, M. Charly Rothen a été élu Secrétaire suppléant. Il est entré en fonctions dès le 23 mai 2014, date de la séance du Conseil communal au cours de laquelle il a été assermenté.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014

Président

Jean-Claude Merminod

1^{ère} Vice-Présidente

Anne Guyaz

2^e Vice-Président

Aitor Ibarrola

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléant

Charly Rothen

Scrutateurs

Gérald Lagrive
Alain Maillard

Scrutatrices suppléantes

Christiane Roy Blanchoud
Christine Bolatdemirci

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

♦ ♦ ♦ ♦

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 9 fois, soit les :

- 13 février
- 21 mars
- 2 mai
- 23 mai
- 26 juin
- 2 octobre
- 31 octobre
- 20 novembre
- 5 décembre.

♦ ♦ ♦ ♦

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du 13 février 2014

N° 1 Aménagement d'une station de vélos en libre service – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet d'aménagement d'une station de vélos en libre service ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 97'000.-** (nonante-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Urbanisme » et la nature n° 5060 « Mobilier, matériel, équipements », plus précisément dans le compte n° 420.5060.309 « Stations vélos libre service ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la mise en œuvre. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 2 Remplacement de la balayeuse de la section Voirie et Espaces verts – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet de remplacement de la balayeuse ;
- d'accorder un crédit de **Fr. 174'500.-** (cent septante-quatre mille cinq cents francs) à la Municipalité pour le remplacement de la balayeuse City Cat 2020 de la section Voirie et Espaces verts.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature 5060 « Véhicules », plus précisément dans le compte n° 430.5060.300 « Balayeuse city cat – remplacement ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 lettre b du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Séance du 21 mars 2014

N° 3 Projet de réaménagement routier de la « plaine du Croset » – Demande de crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement routier de la « plaine du Croset » ;
- d'accorder un crédit d'étude de **Fr. 88'000.-** (huitante-huit mille francs) à la Municipalité d'Ecublens pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.123 « Plaine du Croset – Réaménagement routier ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabili-

té des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 4 Projet de création d'un giratoire sur la RC 76, route de la Pierre, et d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces – Demande de crédit d'étude complémentaire

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude complémentaire du projet de création d'un giratoire sur la RC 76, route de la Pierre, ainsi que d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces ;
- d'accorder un crédit d'étude de **Fr. 90'700.-** (nonante mille sept cents francs) à la Municipalité d'Ecublens pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.109 « Carrefour Larges Pièces et route industrielle ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Séance du 2 mai 2014

N° 5 Immeuble route du Bois 2-4 – Nouvel aménagement du poste de ville pour la Police de l'Ouest lausannois – Demande d'un crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet du nouvel aménagement du poste de ville pour la Police de l'Ouest lausannois ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 240'000.-** (deux cent quarante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.18 « Immeuble route du Bois 2-4 – Aménagement 2014 du poste de ville de PolOuest ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Séance du 23 mai 2014

N° 6 Communalisation du Centre de vie infantine Domino

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la reprise du Centre de vie infantine Domino, sis à la route du Bois 27, comme nouvelle entité communale dès le 1^{er} janvier 2015 et d'intégrer son personnel au sein de son administration.

N° 7 Cimetière d'Ecublens/VD – Révision du Règlement communal sur les inhumations, les sépultures, les incinérations, les exhumations et le cimetière

Le Conseil communal décide, **après amendements** :

- d'approuver le nouveau Règlement communal sur les inhumations, les sépultures, les incinérations, les exhumations et le cimetière, tel que présenté en annexe du préavis.

Les amendements ont la teneur suivante :

- 1^{er} amendement : ajout d'un 3^e paragraphe à l'article premier :
« Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes. »
- 2^e amendement : suppression à l'article 17 de la phrase suivante :
~~« Sont notamment proscrits : les entourages métalliques, les barrières de toute nature, les porte couronnes, les couronnes métalliques, la faïence, l'Eternit, les matériaux et objets de pacotille (verre, plaque souvenir, livre et toute imagerie sans intérêt artistique tels que petit ange, échelle céleste, allée d'arbres, ornements de série, etc.). »~~

N° 8 Cimetière d'Ecublens/VD – Aménagement d'un columbarium et réfection du jardin du souvenir – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter l'aménagement d'un columbarium et la réfection du jardin du souvenir, selon le préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 111'000.-** (cent onze mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 441 « Cimetière » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 441.5010.121 « Columbarium ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la mise en œuvre. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 9 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2014

Le Conseil communal :

- décide d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de **Fr. 855'400.-** (huit cent cinquante-cinq mille quatre cents francs) et une augmentation des revenus de **Fr. 415'900.-** (quatre cent quinze mille neuf cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis ;
- décide de compenser la péjoration du résultat de **Fr. 439'500.-** par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de **Fr. 19'860'000.-** au 1^{er} janvier 2014 ;
- décide que le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire ;
- prend acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2014 est dès

lors arrêté comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2014	Fr.	-.-
Charges complémentaires	Fr.	855'400.-
Revenus complémentaires	Fr.	<u>415'900.-</u>
Résultat intermédiaire	Fr.	- 439'500.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr.	<u>439'500.-</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2014	Fr.	<u><u>-.-</u></u>

Séance du 26 juin 2014

Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2013

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2013

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2013

Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2013

Comptes du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2013

Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2013

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2013 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2013 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2013 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2013 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2013 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'adopter la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2013 et les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2013.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 :

- Président
M. Jean-Claude Merminod est élu.
- 1^{ère} Vice-Présidente
Mme Anne Guyaz est élue.
- 2^e Vice-Président
M. Aitor Ibarrola est élu.

Séance du 2 octobre 2014

N° 10 Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Blancherie/Concorde

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 4 de la Blancherie/Concorde ;
- d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 395'000.-** (trois cent nonante-cinq mille francs), selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 7 et 11 ;
- d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de **Fr. 59'526.-** (cinquante-neuf mille cinq cent vingt-six francs), selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 10 et 11.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte No 460.5620.061 « Mèbre-Sorge, sect. 4 / Blancherie-Concorde » et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte 9280.01.

N° 11 Adoption du plan de quartier « Croset-Parc »

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le plan de quartier « Croset-Parc » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 14 juin au 13 juillet 2014 ;
- d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet des parcelles n° 324 et 325 ;
- de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan de quartier « Croset-Parc ».

Séance du 31 octobre 2014

N° 12 Projet de création d'un giratoire sur la RC 76 (route de la Pierre), d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces et construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide, **après amendement** :

Projet routier

- d'accepter le projet de réaménagement routier, selon le préavis, tel qu'amendé ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 2'670'000.-** (deux millions six cent septante mille francs) pour la réalisation des travaux routiers ;
- d'accepter la proposition de réponse à l'opposition formulée à l'enquête LRou par M. Germain Favre.

~~Cette dépense sera couverte par un nouvel emprunt, qui sera souscrit en 2014, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.~~

Amendement : le paragraphe ci-dessus est remplacé par :

Sous déduction des contributions de tiers, la dépense sera couverte par un nouvel emprunt, qui sera souscrit en 2014, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Elle sera comptabilisée, pour le projet routier, dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.109 « Carrefour Larges Pièces et route industrielle ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Le Conseil communal décide :

Projet collecteurs EC + EU

- d'accepter le projet de construction de collecteurs EU & EC, selon le préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 455'000.-** (quatre cent cinquante-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux des collecteurs.

Cette dépense sera couverte par un nouvel emprunt, qui sera souscrit en 2014, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.110 « Larges Pièces – collecteurs EU-EC ».

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Séance du 20 novembre 2014

N° 13 Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires

Le Conseil communal décide, **après amendement** :

- d'adopter le Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds.

Amendement : Article 4 – Taux de la taxe – Principes, alinéa 3 :

- ~~La Municipalité dispense de la taxe les m² de surfaces dévolues aux logements d'utilité publique.~~
- ³ La Municipalité dispense **en principe** de la taxe les m² de surfaces dévolues aux logements d'utilité publique.

N° 14 Réfection de la chaussée, des ouvrages (grilles) de récolte des eaux claires et assainissement du bruit routier de la rue du Villars et de l'embranchement sur le chemin de Veilloud – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide, **après amendements** :

Projet routier

- d'accepter le projet de réfection routier, selon le préavis, tel qu'amendé ;

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 500'000.- TTC** (cinq cent mille francs) pour la réalisation des travaux routiers.

~~Cette dépense sera comptabilisée, pour le projet routier, dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.143 « Réfection de la chaussée et assainissement du bruit routier de la rue du Villars ».~~

1^{er} amendement : le paragraphe ci-dessus est remplacé par :

Sous déduction de subventions reçues, cette dépense sera comptabilisée, pour le projet routier, dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.143 « Réfection de la chaussée et assainissement du bruit routier de la rue du Villars ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Projet de réfection des grilles de récolte des eaux claires

Le Conseil communal décide, **après amendement** :

- d'accepter le projet de réfection des ouvrages (grilles) de récolte des eaux claires, selon le préavis, tel qu'amendé ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 74'000.- HT** (septante-quatre mille francs) pour la réalisation des ouvrages de récolte des eaux claires.

~~Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.125 « Rue du Villars – réfection grilles, sacs de routes ».~~

2^e amendement : le paragraphe ci-dessus est remplacé par :

Sous déduction de subventions reçues, cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.125 « Rue du Villars – réfection grilles, sacs de routes ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Ces dépenses seront couvertes par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Séance du 5 décembre 2014

Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2015

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2015

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2015

Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2015

Budget du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2015**Budget communal – exercice 2015**

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le budget de l'exercice 2015 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2015 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2015 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2015 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2015 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'accepter le budget communal 2015 présenté par la Municipalité, avec les amendements ci-dessous et de prendre acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2014 à 2019 :

Amendement n° 1 : refusé.

Amendement n° 2 :

Compte 710.3655.19 (nouveau) – Subvention logements « Oiseau de l'Ouest » + Fr. 85'000.-

Amendement n° 3 modifié :

Compte 231.4809.03 – Prélèvement sur fonds « Réserve générale » Fr. 2'600'000.-. Suite à l'acceptation de l'amendement n° 2, le prélèvement dans le fonds de réserve générale doit être augmenté de Fr. 85'000.- :

Résultat avant amendement : excédent de charges	Fr. 2'515'000.00
Amendement n° 2 : subvention logements Oiseau de l'Ouest	Fr. 85'000.00
Résultat après amendement : excédent de charges	<u>Fr. 2'600'000.00</u>
Prélèvement total dans le fonds de réserve générale	<u>Fr. 2'600'000.00</u>

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2014 pour l'exercice 2013

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2013/2014 pour l'exercice 2013 a émis dans son rapport du 6 juin 2014.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité envisage la rénovation ou la reconstruction du bâtiment du collège d'Epenex

Réponse :

Etant donné l'âge et la vétusté du collège d'Epenex, ce bâtiment ne répond plus aux normes actuelles, une rénovation est donc à proscrire. La seule solution rationnelle et économique est la reconstruction d'un nouveau collège.

La Commission de gestion souhaite que l'assainissement énergétique du chalet des Alouettes soit complété par le remplacement des vitrages doubles d'ancienne génération par des vitrages à haute performance

Réponse :

Lors de l'établissement du budget pour l'assainissement énergétique du chalet Les Alouettes, il avait été convenu par l'Entente intercommunale de ne pas changer les fenêtres ayant été remplacées les deux dernières années avant l'élaboration du préavis. La demande de la Commission de gestion d'Ecublens a été transmise à l'Entente intercommunale en charge de la gestion du chalet. Cette dernière statuera sur cette demande lorsqu'elle aura pu en évaluer le coût et la priorité qu'elle souhaite y donner dans son plan quinquennal des investissements.

La Commission de gestion souhaite que l'accès possible au toit au collège de la Coquerellaz, qui fait courir un danger aux enfants tentés par l'exploit, même s'il est interdit par un écriteau, soit mieux sécurisé que par le grillage posé récemment

Réponse :

Pour faire suite aux dernières recommandations du Bureau de prévention des ac-

idents (BPA) du 4 septembre 2014 et afin de répondre pleinement au souci exprimé à plusieurs reprises par la Commission de gestion, la Municipalité a décidé, en plus de la tôle posée en 2013 au-dessus du grillage existant, d'apporter les modifications nécessaires au-dessus de la paroi vitrée pour sécuriser cet endroit.

La Commission de gestion souhaite que le bureau du secrétariat du Conseil communal dispose d'un espace mieux adapté, et soit équipé d'un mobilier un peu moins disparate et vieillot, ainsi que d'un accès internet rapide dans le cadre de la prochaine étape de modernisation informatique de la commune

Réponse :

La Direction des écoles ayant besoin de l'espace actuellement occupé par le bureau du Conseil communal dès la rentrée scolaire 2015, le bureau sera déplacé dans un nouveau bâtiment communal. Cet espace, suffisamment confortable, sera équipé d'une connectique digne de ce nom (wifi, beamer, téléphonie, etc.). Le mobilier existant sera remplacé par du mobilier neuf.

Suite au décès de M. Häusermann, la Commission de gestion souhaite que l'engagement de transférer en 2014 les archives papier du bureau du Conseil communal vers le local des archives au Centre socioculturel d'Ecublens soit tenu.

Réponse :

Le déménagement des archives du bureau du Conseil communal avait été planifié au début du mois de février 2014. Suite au décès de M. Häusermann, survenu le 29 janvier 2014, cette opération a été annulée. Après avoir convenu d'une autre date en collaboration avec la nouvelle secrétaire du Conseil communal, le déménagement des archives du bureau du Conseil communal a eu lieu le 5 septembre 2014.

La Commission de gestion souhaite qu'une enquête de satisfaction soit effectuée auprès des utilisateurs du Centre socioculturel d'Ecublens, et que, dans la mesure du possible, la Municipalité remédie aux problèmes les plus importants relevés par les utilisateurs.

Réponse :

L'ensemble des structures utilisatrices dépendent de services communaux. Les problématiques sont ainsi connues, y compris pour le centre de vie enfantine (CVE) Domino qui a rejoint le giron communal le 1^{er} janvier 2015.

Hormis les défauts constatés, qui font l'objet d'une longue liste de travaux dépendant de la garantie de l'entreprise générale et qui sont suivis par le Service des bâtiments, les utilisateurs sont pour l'ensemble satisfaits des locaux mis à disposition.

Néanmoins, nous pouvons signaler que des transformations seront effectuées dans le groupe Nursery du CVE Domino afin d'améliorer la fonctionnalité des locaux et de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les quinze bébés initialement prévus, au lieu des dix actuels.

Il a également été constaté que les locaux du Centre de jeunes et de la Ludothèque pourraient s'avérer un peu exigus si le succès que rencontrent actuellement ces structures se confirme.

En ce qui concerne l'APEMS et la Bibliothèque, les locaux ne suscitent aucune remarque particulière en l'état.

La Commission de gestion ressent le sous-effectif du personnel communal (cf. rapport de gestion de la Municipalité, page 32) et souhaite qu'il soit remédié à cette situation dans la mesure du possible.

Réponse :

Les demandes d'augmentation d'effectif au sein de plusieurs services ont été acceptées. Le budget 2015 prévoit une augmentation de 8,6 EPT hormis la reprise du personnel du CVE Domino (22,3 EPT).

Les secteurs concernés sont :

- le Service des ressources humaines ;

- le Centre de jeunes ;
- le Service des bâtiments, de l'épuration et du développement durable ;
- le Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement ;
- l'APEMS ;
- le Service du contrôle des habitants ;
- le Service des affaires sociales et de la petite enfance.

La Commission de gestion souhaite que le préau couvert du collège Neptune offre aux élèves un abri réellement efficace.

Réponse :

Le couvert actuel du préau pour le collège Neptune a été exécuté selon les plans d'enquête. Si une amélioration de l'abri était à envisager, cela impliquerait de refaire un nouveau couvert, soit un nouveau projet.

La Commission de gestion souhaite, au vu de l'utilité et de la vétusté du bâtiment Pluton et de la piscine, que le bâtiment soit rénové ou reconstruit.

Réponse :

L'enveloppe du bâtiment a été assainie en 2005-2006, reste l'assainissement du bassin de la piscine et de ses installations techniques. Ces dernières sont dans un état de vétusté plus qu'avancé, ce qui implique une rénovation lourde à l'intérieur du bâtiment Pluton. Le coût global pour ces travaux est estimé à environ 1.5 million, montant prévu au plan des investissements et réparti entre 2017 et 2018.

La Commission de gestion souhaite qu'un service de piquet soit mis sur pied, afin notamment d'aider les utilisateurs en cas de problèmes avec le système de fermeture installé pour l'accès au Centre socioculturel d'Ecublens et aux bâtiments scolaires.

Réponse :

L'engagement d'un responsable pour les locations de salles et manifestations est prévu en 2015. Ce dernier aura également la responsabilité de la gestion des clés pour l'ensemble des bâtiments communaux, en collaboration avec le service de piquet d'urgence du SBED.

La Commission de gestion souhaite que la présentation des dossiers lors de l'examen de la clôture des préavis soit améliorée, selon la discussion du 2 juin 2014 entre la Municipalité et la Commission de gestion.

Réponse :

Les trois services techniques (Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement, Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable et le Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité) ont à nouveau analysé ce sujet.

Il n'est pas possible d'uniformiser la tenue et le classement des dossiers des différents services du fait de la multitude de projets très différents par leur nature et leur taille. Des préavis de fournitures contiennent uniquement deux ou trois documents alors que des projets de grande importance, voire intercommunaux, sont constitués de milliers de documents. Néanmoins, une présentation uniformisée à la COGEST est possible.

De plus, des changements importants vont intervenir dans la manière de travailler sur les dossiers avec le prochain passage à la gestion électronique des documents (GED), notamment le fait que de nombreux documents ne seront plus imprimés. De ce fait, nous jugeons opportun, afin de simplifier la gestion de ces documents, d'éviter d'importantes impressions de copies et de limiter le temps consacré au classement, de présenter les documents demandés sous forme numérique, y compris les factures (sauf celles antérieures au 1^{er} janvier 2015 qui seront encore présentées en format papier).

Comme déjà précisé, le suivi financier ne peut pas être présenté avec les pièces comptables selon la structure du préavis. En effet, pour les travaux de construction, les factures sont contrôlées par les mandataires sur une application de gestion financière, puis regroupées par CFC * et non pas selon la structure du préavis. Par contre, le suivi du devis estimatif peut être ventilé selon le préavis.

En conclusion, voici les réponses municipales :

- Il n'est pas possible d'uniformiser la présentation des projets, étant donné leurs spécificités, leurs ampleurs variables, les sujets traités très différents et les procédures existantes.
- La présentation selon l'exemple donné par la COGEST n'est pas réalisable et occasionnerait une charge de travail non gérable pour les services concernés.
- Les suivis financiers des constructions sont ventilés selon les CFC. Le décompte final peut être présenté selon la ventilation du préavis, mais pas les pièces comptables.
- Les offres originales pouvant être très volumineuses selon le type de dossier, nous proposons de transmettre l'offre électronique principale du marché.
- Dans un souci de simplification, nous proposons de transmettre sous forme électronique (sauf factures) les documents, pour chaque préavis, avec la même structure pour l'ensemble des services, à savoir :
 - 1) Le préavis.
 - 2) Le comparatif des offres reçues avec le nom des soumissionnaires.
 - 3) Les critères d'adjudication (si existants) ou le tableau d'analyse des offres.
 - 4) La série de prix Messerli ** du marché principal.
 - 5) Le décompte final avec la même structure que le préavis.
 - 6) Les PV de chantier et PV de réception des travaux avec les annexes.
 - 7) L'ensemble des factures originales (en format papier, jusqu'au 31 décembre 2014, puis en format électronique depuis le 1^{er} janvier 2015).

Ne seront plus remis mais à disposition en cas de demande : le dossier complet selon la structure de classement du service et selon le type de projet, avec les correspondances, les plans d'exécution et conformes à l'exécution, ainsi que les rapports à la Municipalité.

* CFC = code des frais de construction, c'est-à-dire un regroupement des articles de la série de prix par objet : installations

de chantier, béton, terrassement, démolition, etc.).

** = ensemble des articles de soumission sur lequel l'entreprise a déposé un prix qui, cumulé, représente le prix complet du chantier et le montant contractuel. Messerli est le nom du programme informatique le plus répandu dans le domaine de la gestion de ces articles.

♦ ♦ ♦ ♦

Votations fédérales et cantonales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

9 février 2014 – Votation fédérale

Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour les transports publics », qui a été retirée).

Electeurs inscrits	5'290
Votants	2'953
Participation	55.82 %
Oui	2'065
Non	806
Résultat	acceptée

Initiative populaire du 4 juillet 2011 « Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base ».

Electeurs inscrits	5'290
Votants	2'953
Participation	55.82 %
Oui	374
Non	2'530
Résultat	refusée

Initiative populaire du 14 février 2012 « Contre l'immigration de masse ».

Electeurs inscrits	5'290
Votants	2'953
Participation	55.82 %
Oui	1'320
Non	1'581
Résultat	acceptée

18 mai 2014 – Votations fédérale et cantonale

Votation fédérale :

Arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille »).

Electeurs inscrits	5'310
Votants	2'842
Participation	53.52 %
Oui	2'486
Non	267
Résultat	accepté

Initiative populaire du 20 avril 2011 « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants ».

Electeurs inscrits	5'310
Votants	2'842
Participation	53.52 %
Oui	2'027
Non	748
Résultat	acceptée

Initiative populaire du 23 janvier 2012 « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimum) ».

Electeurs inscrits	5'310
Votants	2'842
Participation	53.52 %
Oui	865
Non	1'905
Résultat	refusée

Loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen).

Electeurs inscrits	5'310
Votants	2'842
Participation	53.52 %
Oui	905
Non	1'868
Résultat	refusée

Votation cantonale :

Initiative populaire « Sauver Lavaux » qui propose de modifier la Loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux).

Electeurs inscrits	5'310
Votants	2'842
Participation	53.52 %
Oui	882
Non	1'791
Résultat	refusée

Contre-projet du Grand Conseil, Loi du 21 janvier 2014 modifiant la Loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux).

Electeurs inscrits	5'310
Votants	2'842
Participation	53.52 %
Oui	1'859
Non	721
Résultat	accepté

Si l'initiative et le contre-projet sont acceptés par le peuple, est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ?

Electeurs inscrits	5'310
Votants	2'842
Participation	53.52 %
Initiative	703
Contre-projet	1'867
Résultat	contre-projet

28 septembre 2014 – Votation fédérale

Initiative populaire du 21 septembre 2011 « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ! »

Electeurs inscrits	5'329
Votants	2'653
Participation	49.78 %
Oui	786
Non	1'787
Résultat	refusée

Initiative populaire du 23 mai 2012 « Pour une caisse publique d'assurance-maladie ».

Electeurs inscrits	5'329
Votants	2'653

Participation	49.78 %
Oui	1'527
Non	1'099
Résultat	refusée

30 novembre 2014 – Votation fédérale

Initiative populaire du 19 octobre 2012 « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) ».

Electeurs inscrits	5'380
Votants	2'551
Participation	47.42 %
Oui	809
Non	1'698
Résultat	refusée

Initiative populaire du 2 novembre 2012 « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles ».

Electeurs inscrits	5'380
Votants	2'551
Participation	47.42 %
Oui	541
Non	1'979
Résultat	refusée

Initiative populaire « Sauvez l'or de la Suisse (initiative sur l'or) ».

Electeurs inscrits	5'380
Votants	2'551
Participation	47.42 %
Oui	461
Non	2'027
Résultat	refusée

